**LE TUTORAT DANS LA SALLE DE CLASSE**

**LE FONCTIONNEMENT**

QUAND ?

Il faut institutionnaliser un temps dans la semaine à l'emploi du tems réservé à « entraide, travaux personnels, projets, préparation d’exposés, groupes de besoins, plan de travail, entraînements… »

QUEL TYPE D'AIDE ?

Il s’agit d’une aide « horizontale » d’un élève vers un autre élève. Cette aide est mise en œuvre par l’élève aidant soit avec l’accord de l’enseignant, soit à sa demande. Elle se base sur le volontariat : le désir d’aider et celui d’être aidé. Elle nécessite donc un accord réciproque entre les deux élèves concernés.

SOUS QUELLE FORME ?

* **Mettre en place un cahier ou une affiche d’entraide avec deux tableaux :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom | Date de ma demande | J’ai besoin qu’on m’aide sur… | Je veux bien aider… (nom) | Date de l’aide, ce qui s’est passé, ce qu’on en pense… |
|  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom  | Date de ma proposition | Je propose d’aider ……sur……. | J’ai été aidé… (nom) | Date de l'aide, ce qui s’est passé, ce qu’on en pense… |
|  |  |  |  |  |

*L'aide peut porter sur un exercice à refaire, une règle à appliquer, l'entraînement à une technique opératoire, une manipulation en géométrie… Il est donc important que le tuteur, qui fait la démarche de proposer son aide, "maîtrise bien son sujet" pour être en capacité d'aider le tutoré.*

AVEC QUEL PARTICIPATION DE L'ENSEIGNANT ?

SI la fonction enseignante se modifie lorsqu’une pratique de tutorat se met en place, on ne peut pas dire, loin s’en faut, que son rôle soit moindre. C’est l’enseignant qui accrédite « l’institution de la pratique ». Il y a tout le travail de préparation des séances : penser les tâches, le scénario de l’entraide, le rôle de chacun, organiser l’espace, prévoir le matériel. Il sert de recours, de personne-ressource, d’arbitre prêt à intervenir en cas de litige ou de difficulté. Il lui arrive aussi de jouer « un rôle de médiation ou même de traducteur entre les élèves aidants et les élèves aidés »

**Parmi les présupposés favorables au tutorat, on peut ranger :**

**– la sollicitation des interactions entre pairs comme élément facilitateur d’apprentissages;**

**– la responsabilisation motivante et favorable pour l’image de soi, d’enfants placés en position de moniteurs;**

**– une façon d’apprendre en expliquant à d’autres, qui peut permettre un travail de consolidation et d’appropriation de connaissances;**

**– l’appui sur la dynamique du rôle de moniteur comme modèle d’identification;**

**– un dispositif supplémentaire de soutien scolaire à la disposition des enseignants;**

**– une façon de faire face à différentes formes d’hétérogénéité;**

**– la recherche d’une autre réponse à des échecs scolaires;**

**– l’amélioration de conditions d’apprentissage;**

**– le souci d’agir sur le climat général de vie dans l’école;**

**– un travail sur l’image de soi et sur les aspects relationnels**.